

[illegible]



Fiche d'information

Guide des aides sociales



édition 2021

5. EDC EU-Disability Card

Cette carte favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs, comme les théâtres, expositions, cinémas en Belgique et dans certains pays de l'Union Européenne. Cette carte donne parfois aussi des avantages à l'accompagnant. N'hésitez pas à la montrer !

Pour plus d'informations :

<https://www.eudisabilitycard.be/fr/la-carte>

Vous ne pouvez l'obtenir que si vous avez fait au préalable les démarches de reconnaissance d'handicap auprès du SPF ou du Phare.



6. Transport

- **TaxiBus** est un **service de transport de porte à porte**, presté à la demande et destiné exclusivement aux personnes handicapées. C'est un service collectif. Pour en bénéficier, il faut l'attestation délivrée par le Service Public Fédéral Sécurité sociale (voir point 1) et reconnaissant par exemple, une réduction d'autonomie d'au moins 12 points ou une invalidité permanente d'au moins 80%... Le prix d'un voyage est 1,70 €.

Voici le lien pour avoir plus de renseignements :

https://www.stib-mivb.be/article.html?_guid=d0f0d466-1483-3410-45af-9748427ab131&l=fr#contentBodyList2

Contact : 02 515 23 65

- **Patients assistance** est une association qui vous offre une solution économique pour vos transports médicaux.

Créée en 2004 à l'initiative de quelques bénévoles qui souhaitaient offrir aux personnes à mobilité réduite une solution économique pour leurs transports médicaux, l'ASBL compte maintenant plus de 300 bénévoles qui donnent de leur temps tous les jours pour vous conduire avec leur propre véhicule vers vos rendez-vous médicaux.

L'ASBL est donc spécialisée dans l'organisation de transports médicaux non urgents (Visite chez le docteur, dentiste, kiné, hospitalisation, dialyse, radiothérapie etc..) via un réseau étendu de bénévoles qui couvre l'entièreté du territoire belge.

Conditions : Etre valide ou semi-valide, le transport doit bien évidemment être à caractère médical, la demande doit se faire 48h à l'avance pour être garantie.

Action Parkinson asbl

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Bruxelles

Activités c/o Chaussée de Vleurgat 109 1050 Bruxelles

www.actionparkinson.be - Cecile.gregoire@actionparkinson.be – 0494 53 10 46

BE90 0689 3269 4332 – RPM Bruxelles: 07170582.838



Fiche d'information

Guide des aides sociales



édition 2021

La demande peut se faire par téléphone au 02/733.07.32, par mail info@patientsassistance.eu.
Le tarif est de 0.3595 cents au kilomètre (temps d'attente non compris).

- **Sulumob** est une association dont les principaux objectifs sociaux sont la promotion de toutes les activités favorisant la participation à la vie sociale des personnes à mobilité réduite et la promotion du volontariat en Belgique.
Aller à une activité telle que celle organisée par Action Parkinson rentre dans leurs conditions d'accès. Les chauffeurs utilisent leur propre véhicule. La course est calculée sur base de la distance parcourue et de l'attente. Elle sera réservée entre 15 jours et 48h avant le transport.

Contact : info@sulumobvolontaires.be ou 0493.40.74.20

Action Parkinson asbl

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Bruxelles

Activités c/o Chaussée de Vleurgat 109 1050 Bruxelles

www.actionparkinson.be - Cecile.gregoire@actionparkinson.be – 0494 53 10 46

BE90 0689 3269 4332 – RPM Bruxelles: 07170582.838